



Berne, le 14 septembre 2018

Destinataires :

Les partis politiques

Les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne

Les associations faîtières de l'économie

Les milieux intéressés

**Modification de l'ordonnance sur les fondations de placement (OFP) :  
Ouverture de la procédure de consultation**

Madame, Monsieur,

Le Conseil fédéral a chargé le Département de l'intérieur de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national ainsi que les autres milieux intéressés sur une modification de l'ordonnance sur les fondations de placement.

Nous vous invitons à participer à cette procédure de consultation. La consultation prend fin le 14 décembre 2018.

La modification d'ordonnance vise, d'une part, à renforcer le rôle de l'assemblée des investisseurs en tant qu'organe suprême des fondations de placement afin de consolider l'attrait de ces fondations auprès des investisseurs. Par investisseurs, on entend ici exclusivement des institutions servant à la prévoyance professionnelle. La modification assouplit, d'autre part, la réglementation concernant le placement de la fortune de prévoyance par les fondations de placement. Elle introduit par exemple la possibilité de mener des stratégies plus concentrées, d'offrir des groupes de placements qui dépassent les limites fixées par catégorie, de gérer des apports en nature non négociés en bourse ou d'opérer des placements directs dans le domaine des placements alternatifs.

Le projet et le dossier mis en consultation sont disponibles sur Internet :  
<https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>



Nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous dans l'esprit de la loi sur l'égalité en faveur des handicapés (RS 151.3). Aussi, nous vous saurions gré d'envoyer vos avis autant que possible sous forme électronique (**en joignant une version Word à la version PDF**), dans la limite du délai imparti, à l'adresse suivante :

[joseph.steiger@bsv.admin.ch](mailto:joseph.steiger@bsv.admin.ch)

M. Josef Steiger (tél. 058 462 94 18) se tient à votre disposition pour toute question ou demande de renseignement.

En vous remerciant de votre coopération, je vous présente, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Alain Berset  
Président de la Confédération

Annexes :

- Projet de modification et commentaire (all, fr, it)
- Liste des participants à la procédure de consultation
- Formulaire de réponse (all, fr, it)